

## MUNICIPALITE DE SAINT-FULGENCE

Aux contribuables de Saint-Fulgence,

Le Conseil municipal a cru bon de vous communiquer à l'occasion de l'adoption de son budget de l'année 1978, quelques informations, d'abord sur ce budget et aussi sur les récentes activités du Conseil et sur les projets qu'il espère pouvoir réaliser.

A Saint-Fulgence comme ailleurs, l'assistance aux assemblées du Conseil n'est pas très forte. Pour rejoindre le plus grand nombre possible de gens nous avons l'intention de renouveler périodiquement, quand cela nous sera possible, l'envoi d'un tel bulletin d'information de manière à ce que la population puisse se tenir davantage au courant de l'administration et, qui sait?... cela nous vaudra peut-être plus de présences aux réunions?

### LE BUDGET

Le 19 décembre, la municipalité a adopté un budget de l'ordre de \$211,604. pour l'année 1978, ce qui constitue une augmentation de \$31,900. sur celui de 1977.

Les raisons principales de cette augmentation sont les suivantes:

- contrats d'entretien des chemins d'hiver plus élevés (\$ 6,000. de plus)
- jugement rendu par la Cour dans l'affaire Stellan Harvey -vs- Municipalité de la Paroisse de Saint-Fulgence, action intentée en 1973. Dommages, intérêts, frais judiciaires et d'avocats: environ \$12,000.
- inflation (6 à 8%)

Voici donc les grandes lignes de ce budget dont les dépenses se résument comme suit:

ADMINISTRATION GENERALE	\$ 52,500.
SECURITE PUBLIQUE	4,100.
RESEAU ROUTIER :	
- éclairage des rues	
voirie, chemin d'hiver,	
etc...	56,800.
HYGIENE DU MILIEU:	
- aqueduc, égouts,	
vidanges, etc...	32,000.
SANTE et BIEN-ETRE	500.
URBANISME	3,500.
LOISIRS et CULTURE	4,300.
VEHICULES et EDIFICES	10,565.
SERVICE de la DETTE	35,339.
DOMMAGES et INTERETS	12,000.
	<hr/>
TOTAL :	\$211,604.

Pour faire face à ces dépenses, la municipalité devra compter sur les revenus décrits ci-après. Les principales sources en sont:

TAXES FONCIERES et TAXES des SERVICES	\$ 87,249.
REPARTITION de la TAXE de VENTE	55,000.
SUBVENTIONS	29,514.
SURPLUS de L'ANNEE 1977	28,048.
AUTRES SOURCES	11,793.
	<hr/>
TOTAL :	\$211,604.

Pour boucler ce budget, le Conseil a dû fixer le taux de la taxe foncière, pour l'année 1978, à \$0.90 du cent dollar d'évaluation. Ce qui, malheureusement, provoque une hausse de la taxe de \$0.30 du cent dollar.

Notons que l'évaluation imposable de toute la municipalité est de \$5,578,775. L'augmentation de \$0.30 basée sur ce montant d'évaluation rapporte un revenu supplémentaire de taxes de \$16,734.

### LES PRIORITES

En 1977, le Conseil s'était fixé comme priorités la promotion de cinq (5) dossiers qui lui apparaissaient comme étant les plus urgents, sans pour autant négliger d'autres points d'importance reconnue.

Ces priorités étaient les suivantes:

- amélioration des rangs St-Joseph, St-Louis et Ste-Marie.
- réseau d'égouts au village
- aqueduc dans le secteur de Valin
- logements à loyers modiques (HLM)
- logements pour personnes âgées.

Nous les avons fait connaître, ces priorités, aux autorités gouvernementales, en particulier à notre député, M. Hubert Desbiens, avec qui nous sommes en contact régulièrement. Le maire, accompagné d'un conseiller, s'est également rendu à Québec pour tenter de faire avancer ces dossiers.

### Aqueduc Valin

C'est à l'occasion de cette visite à Québec qu'on a informé le Conseil que le projet de prolongement de l'aqueduc dans le secteur Valin n'était pas admissible aux subventions étant donné, selon

### Aqueduc Valin (suite)

les autorités du ministère des Affaires Municipales, la faible densité d'usagers. Le ministère se référant en cela à ses nouvelles politiques en matière de subventions.

Quand même, le Conseil continuera d'étudier la question avec l'espoir de pouvoir trouver une solution de rechange à un coût abordable. L'objectif est toujours d'ouvrir, le plus tôt possible, ce secteur à la construction en le dotant d'un service d'aqueduc satisfaisant tout en améliorant le sort des résidents actuels.

### Réseau d'égoûts

Pour ce qui est du projet d'égoûts dans le village, celui-ci avait déjà reçu l'approbation des autorités provinciales mais, à la suite du changement de gouvernement il a fallu le présenter de nouveau pour le faire accepter dans le cadre des nouveaux règlements.

Heureusement, il a été trouvé conforme et la subvention qui s'y rattache nous sera confirmée incessamment. Espérons que la nouvelle ne tardera pas. Nous voudrions être en mesure de soumettre le projet aux contribuables du village au plus tard à la fin de mars.

### Logements

En ce qui a trait aux HLM et aux logements pour personnes âgées, les hauts fonctionnaires de la Société d'Habitation du Québec nous ont laissé quelque espoir de les obtenir bien qu'il nous a semblé que les politiques du gouvernement, dans ce domaine, ne soient pas très claires.

Ces projets ont été soumis par la municipalité depuis déjà 3½ ans. Nous continuons les démarches et nous espérons ...

### Amélioration des rangs

De ce côté-là, il y a lieu d'être optimistes. En effet, notre député, M. Hubert Desbiens, et le chef divisionnaire de la voirie, M. Léo Poulin, nous ont confirmé que le Ministère des Transports a inscrit dans ses priorités l'asphaltage du rang St-Joseph, cette opération devrait normalement commencer en 1978.

En ce qui a trait aux autres rangs, des améliorations ont été apportées, notamment dans les rangs Ste-Marie et St-Louis où les travaux devraient se poursuivre cette année. Il n'est pas question d'asphaltage pour l'immédiat étant donné, selon les autorités du Ministère des Transports, que ces chemins ne sont pas prêts à recevoir une couche d'asphalte.

### PRIORITES 1978

Comme on peut le voir, les projets que le Conseil avait classés comme prioritaires en 1977 ne sont pas réalisés. Les démarches sont entamées, il s'agira pour nous de continuer à y travailler en 1978. C'est pourquoi nous retenons les mêmes priorités pour cette année, étant bien conscients que de tels projets ne peuvent aboutir rapidement.

### DEPOTOIR

Le Ministère de l'Environnement a accordé à la municipalité le permis qu'elle a demandé pour exploiter le dépotoir du rang Ste-Anne. Après expertises, il a été démontré que le site actuel répondait aux normes du ministère quant à l'éloignement des habitations, à la distance de la route et des cours d'eau, à la nature du sol et à la profondeur de la nappe d'eau souterraine.

Les ordures devront être enfouies en conformité avec les règlements et il n'est plus permis de les faire brûler.

DEPOTOIR (suite)

Sur ce dernier point, les inspecteurs du ministère sont sévères et c'est pourquoi nous demandons à tous les citoyens leur collaboration. Déjà, ces derniers temps, nous avons eu la visite à nos bureaux de ces mêmes inspecteurs à propos de personnes qui avaient mis le feu au dépotoir. Cette pratique risque de faire perdre à la municipalité son permis d'exploitation et il va sans dire que c'est toute la population de Saint-Fulgence qui en serait la grande perdante. Il ne nous resterait alors qu'une seule alternative: le dépotoir inter-municipal de Laterrière. Sommes-nous prêts à payer \$20,000. de plus par année pour la cueillette de nos vidanges ?

Vu les conséquences, la municipalité se doit d'être vigilante et elle n'aura d'autre alternative que de poursuivre les personnes prises en défaut.

CONSTRUCTION et ZONAGE

Encore une fois, nous rappelons à tous les citoyens qu'il est obligatoire, en vertu des règlements de la municipalité, d'obtenir un permis pour toute construction, démolition ou réparation de bâtisses.

Avant de procéder à l'achat d'un terrain ou même d'une roulotte ou maison mobile, il serait sage que vous vous informiez au bureau de la municipalité pour savoir quels genres de constructions sont permises dans le secteur où vous projetez vous installer.

Emission des permis

Vu qu'il est impossible pour la municipalité de retenir les services à plein temps d'un inspecteur en bâtiments et qu'on ne peut, non plus, demander à notre inspecteur actuel d'être disponible

Emission des permis (suite)

sept (7) jours par semaine, le Conseil, sur recommandation de la Commission d'Urbanisme de Saint-Fulgence, a décidé d'adopter la procédure suivante pour l'émission des permis:

- 1.- Toute demande de permis doit être faite au moins huit (8) jours à l'avance en s'adressant au bureau du secrétaire-trésorier soit par téléphone ou en se présentant en personne au bureau.
- 2.- Le secrétaire-trésorier achemine ensuite la demande à l'inspecteur en bâtiments et ce dernier, au moment voulu, communique avec la personne qui lui a demandé le permis.

Notons qu'en 1977, l'inspecteur en bâtiments a eu à traiter environ cent (100) demandes de permis.

USINE DE CHLORATION & BARRAGE - RESERVOIR

Dès ce printemps, la municipalité aura aussi à effectuer certaines transformations à l'usine de chloration et au barrage-réservoir. Ces travaux ont été exigés par le Ministère de l'Environnement du Québec. Le coût estimé de ces travaux est d'environ \$50,000. Ces dépenses feront l'objet d'un financement à long terme et elles seront réparties sur l'ensemble des usagers de l'aqueduc. Il faudra s'attendre qu'à la fin des travaux, le tarif du service de l'aqueduc sera haussé en conséquence.

Ces quelques pages vous ont été présentées comme information, elles ne couvrent pas toutes les activités du Conseil et c'est pourquoi nous vous invitons à assister aux assemblées du Conseil qui se tiennent le premier lundi de chaque mois, à 19.30 heures. De plus, les livres de la municipalité sont toujours ouverts pour consultation.

Espérant pouvoir vous revenir bientôt, croyez en notre entier dévouement.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-FULGENCE.

*le 28 février*